

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Joint Parquet

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Numéro d'enregistrement REACH : Joint Parquet: Sans objet (mélange)

Type de produit REACH

: Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Produit d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V.

Everdongenlaan 18-20

B-2300 Turnhout

2 +32 14 42 42 31

♣ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V.

Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout

2 +32 14 42 42 31

+32 14 42 42 31 +32 14 42 65 14

msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h:

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consult<mark>er un médicin.</mark>

Anrès inhalation

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin si l'irritation

Après contact avec les yeux:

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 9.1; 15.1 Numéro de la révision: 0206 Date d'établissement: 2008-12-06 Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de produit: 47745

134-15960-666-fr-FR

Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à température de chambre. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

Motif de la révision: 9.1; 15.1

Date d'établissement: 2008-12-06

Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de la révision: 0206 Numéro de produit: 47745 2 / 7

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applica<mark>bles lorsqu'on utilise la substance ou</mark> le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique		Pâte Pâte		
Odeur		Odeur caractéristique		
Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Couleur		Couleurs varient en fonction de la composition		
Taille des particules		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Limites d'inflammabilité		Sans objet Sans objet		
Inflammabilité		Non classé comme inflammable		
Log Kow		<mark>Sans objet (mé</mark> lange)		
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Point de fusion		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Point d'ébullition		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Densité de vapeur relativ <mark>e</mark>		Sans objet Sans objet		
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible		
Solubilité		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Densité relative		1.7		
Température de décomp <mark>osition</mark>		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Température d'auto-igni <mark>tion</mark>		Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)		
Point d'éclair		Sans objet		
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives		
Propriétés comburantes		Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes		
рН		<mark>Aucun renseig</mark> nement disponible (essai non réalisé)		

9.2. Autres informations

Motif de la révision: 9.1; 15.1

Date d'établissement: 2008-12-06

Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de la révision: 0206 Numéro de produit: 47745 3 / 7

Densité absolue 1687 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Motif de la révision: 9.1; 15.1

4/7

Numéro de produit: 47745

Date d'établissement: 2008-12-06 Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de la révision: 0206

Cancérogénicité

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Joint Parquet

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Joint Parquet

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Joint Parquet

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

Conclusion

Sur la base des valeurs numéri<mark>ques disponibles, aucune conclusion u</mark>nivoque ne peut être formulée

12.4. Mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisa<mark>ntes, il ne peut pas être répondu à la q</mark>uestion de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Joint Parquet

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus <mark>ne figure sur la liste des gaz fluorés à e</mark>ffet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives Union européenne

Motif de la révision: 9.1; 15.1

Date d'établissement: 2008-12-06

Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de la révision: 0206 Numéro de produit: 47745 5 / 7

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets prov<mark>enant de la FFDU de colles et mastics</mark> (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets co<mark>nformément aux prescriptions locales</mark> et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE). 15 01 02 (emballages en matières plastiques).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR) 14.1. Numéro ONU Non soumis Transport 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification <mark>du dange</mark> Classe Code de classification 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement non 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Quantités limitées 14.7. Transport en vrac conf<mark>ormément à l'annexe II de la conventio</mark>n Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Annexe II de Marpol 73/<mark>78</mark>

Teneur en COV		Remarque	
0.051 % - 0.064 %			
0.86 g/l - 1.07 g/l			

Sans objet, basé sur les informations disponibles

6/7

Législation nationale Belgique

Joint Parquet

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

Joint Parquet

Waterbezwaarlijkheid B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)

Législation nationale France

Joint Parquet

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

Joint Parquet

WGK 1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017

Législation nationale UK

Joint Parquet

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Joint Parquet

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

Motif de la révision: 9.1; 15.1	Date d'établissement: 2008-12-06
	Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de la révision: 0206 Numéro de produit: 47745

RUBRIQUE 16: Autres informations

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level CE50 Concentration Efficace 50 % CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %
DMEL Derived Minimal Effect Level

DNEL Derived No Effect Level

Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de securité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société

Motif de la révision: 9.1; 15.1

Date d'établissement: 2008-12-06

Date de la révision: 2019-10-06

Numéro de la révision: 0206 Numéro de produit: 47745

7/7